

Arrêté de circulation
Rue du Moulin
Pour cause de travaux

Le Maire de la commune de Boisset les Prévanches

Vu les articles L 2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Considérant les travaux de terrassement de tranchée et de réfection de la chaussée pour des travaux situés rue du Moulin.

Maitre d'ouvrage Société EUROVIA HAUTE NORMANDIE pour des travaux prévus à partir du 17 juin 2024 d'une durée probable de 90 jours calendaires.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant cette période, la circulation se fera par le sens des points de repères décroissants et la circulation sera fermée aux véhicules légers et aux poids lourds.

ARTICLE 2 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Boisset les Prévanches, le 14 Juin 2024.

Le Maire.

Geneviève CAROF.

